

Monsieur l'Orateur, quatre mots prononcés au tout début du débat nous éclairent sur les intentions du gouvernement et s'attaquent aux racines mêmes de la fédération canadienne telle que nous la connaissons. Ces mots symbolisent l'attitude du gouvernement à l'égard des traditions, des conventions et de la nature même du Canada. Ces quatre mots ont été prononcés dans un moment chargé d'émotion et dans un anglais impeccable par le premier porte-parole du gouvernement, l'honorable ministre de la Justice (M. Chrétien). Il a déclaré: «Nous allons changer le Canada». Le mot important, monsieur l'Orateur, est «changer».

Contrairement à ce que pourraient penser les ministériels et nos amis à notre gauche, les députés de mon parti ne sont pas prêts à se rallier à tout changement. Pour ma part, je suis certainement loin d'être convaincu qu'il faut apporter des changements pour le simple plaisir de le faire. Comme je suis un conservateur plutôt progressiste, j'accepterai volontiers les changements qui seront vraiment avantageux pour la société canadienne, par exemple les changements qui répondent à un besoin social, qui sont apportés par suite de débats et de discussions raisonnables et qui tiennent compte à la fois de l'expérience et des traditions du passé et de nos visées pour l'avenir. Voilà le genre de changement que je préconise. Cependant, à titre de Canadien, je ne puis m'empêcher de penser que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a assez bien servi le Canada depuis 113 ans.

Je sais que, surtout chez les jeunes et dans certaines régions du Canada, on manifeste une certaine impatience au sujet du renouvellement et de la canadianisation de la constitution. C'est un sentiment important dont il faut tenir compte. Mais c'est le Québec qui tient le plus à apporter des changements.

Les autres Canadiens et ceux qui ne voient pas pourquoi un tel changement est nécessaire, peuvent et doivent comprendre ce sentiment, surtout que le Canada est maintenant parvenu à maturité et n'a plus besoin que sa constitution soit surveillée et modifiée par un pays étranger. Je comprends fort bien que la plupart des Canadiens partagent ce point de vue.

Ce qui me contrarie par contre, et il s'agit d'une opinion tout à fait personnelle que j'exprime à titre de Canadien et de député et non pas nécessairement au nom de mon parti, c'est la hâte tout à fait déplacée avec laquelle on veut tripatouiller et altérer inutilement une constitution qui a guidé notre pays pendant 113 ans et que les Pères de la Confédération avaient rédigée en se fondant sur les précédents et les traditions établies au cours de plusieurs centaines d'années par la démocratie parlementaire britannique. Ce système, comme le disait Winston Churchill, n'est peut-être pas le meilleur au monde, mais il n'en est certainement pas loin.

Manifestement, monsieur l'Orateur, il s'agit d'un document surnoisement dangereux. Même si l'opposition essaie souvent de faire comprendre à quel point elle s'oppose à certains éléments de la nouvelle constitution proposée par le premier ministre, les ministériels et la presse préfèrent y voir un rejet en bloc, si je puis employer l'expression, faisant fi de nos inquiétudes bien réelles à l'égard des aspects dangereux de ce document et préférant interpréter tout commentaire négatif quant à la façon dont le premier ministre conçoit l'avenir de notre pays comme une opposition au rapatriement de la constitution. Permettez-moi de préciser, au nom de mon parti et en mon nom, à tous ceux qui nous écoutent ici que nous sommes

La constitution

en faveur du rapatriement de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique. Nous souhaitons que le Canada ait une constitution bien à lui. Il est grand-temps d'agir maintenant comme nous aurions dû le faire il y a 10, 15 ou 20 ans. Personne ne s'élève contre ce principe fondamental. Mais nous ne pouvons pas agir d'ici le 9 décembre, ce serait trop précipité.

Comme Thomas Jefferson l'a écrit dans une lettre à George Washington: «Un retard vaut mieux qu'une erreur». Je ne propose pas d'attendre encore 53 ans, mais nous n'avons pas à le faire le 9 décembre. Néanmoins, je le répète, la nouvelle constitution qui nous est proposée va à l'encontre d'un principe fondamental sur lequel notre pays a été édifié. Chaque fois qu'on viole un principe, on obtient un avantage à court terme, mais contre une perte à long terme.

A la fin de la conférence des premiers ministres sur la constitution, le premier ministre a déclaré qu'il pouvait voir deux conceptions du Canada. Selon lui, deux conceptions inconciliables de notre pays avaient été exposées à la conférence. Pour certains premiers ministres provinciaux, le Canada est une association de provinces alors que pour le premier ministre, le Canada «est plus que la somme de ses éléments». Il a déclaré:

L'intérêt national transcende les intérêts régionaux. S'il y a un conflit entre les intérêts nationaux et provinciaux, l'intérêt national doit l'emporter.

J'ai trouvé cela fort intéressant. Il intéressera peut-être les députés d'entendre ce que le premier ministre a écrit dans son livre «Le fédéralisme et la société canadienne-française» qui a paru en 1968. Voici un extrait de la page 203:

Le fédéralisme repose essentiellement sur un compromis et un pacte... Sur un pacte ou quasi-traité: on ne peut unilatéralement modifier les termes.

J'insiste sur les derniers mots: «On ne peut unilatéralement en changer les termes». C'est ce que le premier ministre lui-même a affirmé, ce qu'il a écrit. Le premier ministre choisit encore une fois de faire fi de ses propres conseils. Monsieur l'Orateur, je suis un ardent défenseur du rôle du gouvernement fédéral; Ottawa doit agir dans l'intérêt national quand les premiers ministres des provinces se conduisent comme des tsars dans leur propre région. Mais je me dissocie du premier ministre sur la question de savoir avec quelle force le gouvernement central doit frapper quand surviennent des conflits.

Le Canada auquel je crois n'est décidément pas celui que le premier ministre actuel veut façonner à sa propre image par la réforme constitutionnelle. La prochaine fois que vous aurez sous les yeux une image des premiers Pères de la Confédération, comptez-les: 37 hommes en sont venus à un consensus et ont créé une confédération il y a presque un siècle et quart. Le Canada était alors et il est toujours la somme de ses parties. Il est bien entendu qu'il fallait alors comme maintenant, une forte direction de la part d'Ottawa. Cependant le caractère fédéral du pays a été respecté et observé avec distinction par tous les premiers ministres du Canada jusqu'à la venue du très honorable député de Mount Royal (M. Trudeau).

● (1500)

Le Canada auquel je crois et que j'ai eu l'occasion de parcourir en tous sens, se compose d'au moins cinq, six et peut-être sept pays ou régions différentes, chacune ayant sa propre identité géographique et socio-politique. Ce sont: l'Atlantique, le Québec, l'Ontario, les Prairies, la Colombie-Britannique, le Yukon, l'Arctique de l'Ouest, et l'on pourrait